



Annexe au communiqué concernant le compte 2022

Évolution des recettes

Tableau: Évolution des recettes (en millions de francs, par rapport au compte 2021 et au budget 2022)

en millions de francs	C 2021	B 2022	C 2022	Écart p.r. au C en mio	Écart p.r. au C en %	Écart p.r. au B en mio	Écart p.r. au B en %
Recettes totales	76'080	78'643	76'868	789	1.0	-1'774	-2.3
<i>dont:</i>							
Taxe sur la valeur ajoutée	23'553	23'510	24'679	1'126	4.8	1'169	5.0
Impôt fédéral direct	25'393	26'253	26'331	937	3.7	78	0.3
Impôt sur le bénéfice	12'718	13'722	13'623	905	7.1	-99	-0.7
Impôt sur le revenu	12'676	12'531	12'708	32	0.3	177	1.4
Impôt anticipé	4'900	7'080	3'888	-1'012	-20.7	-3'192	-45.1
Droits de timbre	2'608	2'075	2'483	-125	-4.8	408	19.7
Impôt sur les huiles minérales	4'554	4'690	4'434	-121	-2.7	-257	-5.5
Impôt sur le tabac	2'257	2'031	2'082	-176	-7.8	51	2.5
Recettes non fiscales et extraordinaires	5'672	5'571	5'766	94	1.7	196	3.5

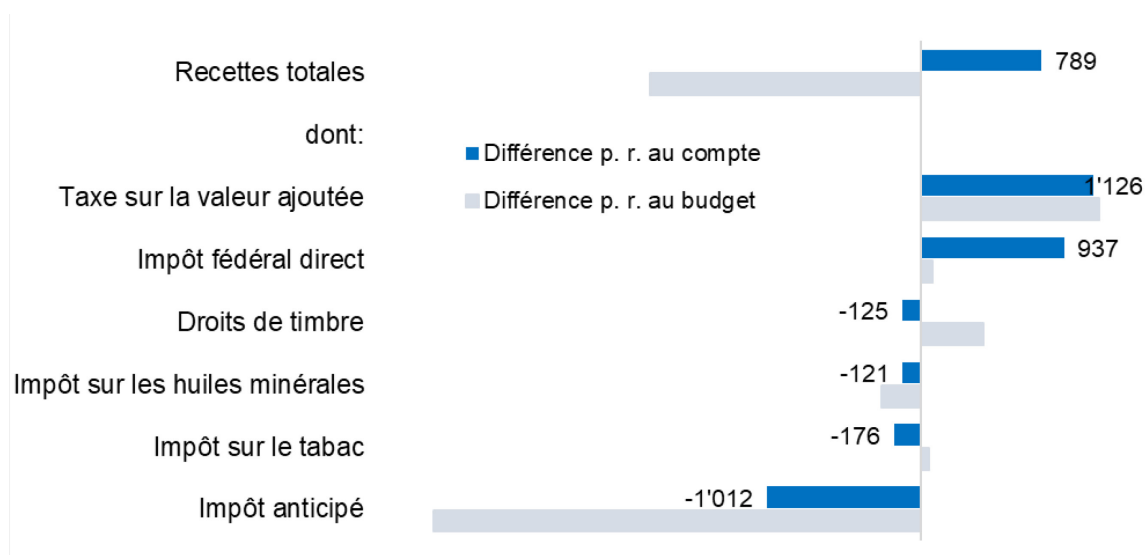
Les recettes totales de la Confédération ont augmenté de 1,0 % par rapport à l'année précédente, soit nettement moins que le produit intérieur brut (PIB) nominal, dont le groupe d'experts de la Confédération estimait la croissance à 5,3 % en décembre 2022. Constituant les principales recettes, le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et celui de l'impôt fédéral direct (IFD) ont connu une évolution légèrement moins marquée que l'économie tandis que l'impôt anticipé (IA) a généré moins de recettes.

- **TVA** (24,7 milliards, + 4,8 %): les recettes ont enregistré une nette progression, comparable à celle de la croissance économique nominale. Cette augmentation est due essentiellement aux importations, influencées par le fort renchérissement au niveau international.
- **IFD** (26,3 milliards, + 3,7 %): la plus grande part des recettes remonte à l'année fiscale 2021, qui porte encore fortement l'empreinte de la pandémie de COVID-19. Après leur forte progression de l'année précédente, les recettes issues de l'impôt sur le revenu ont affiché une stagnation (+ 0,3 %), alors que le produit de l'impôt sur le bénéfice a enregistré une croissance accélérée (+ 7,1 %). Pour ce qui est de ce dernier, les principaux contribuables semblent avoir été à peine touchés par la pandémie.
- **IA** (3,9 milliards, - 20,7 %): pour la troisième année consécutive, les recettes sont restées faibles à cet égard, même si les rentrées fiscales ont dépassé pour la première fois les 40 milliards (2021: 34 milliards), dont près de 11 milliards découlent de rachats d'actions (2021: 7 milliards) et seront très certainement récupérés par les contribuables concernés. Les rentrées dont le remboursement est incertain se sont inscrites à 29 milliards (2021: 27 milliards). Sur cette somme, on part du principe que 18,8 % ou 5,4 milliards ne seront pas récupérés par les contribuables concernés et donc conservés par la Confédération à titre de recettes. Eu égard au recul de cette valeur empirique (2021: 19,5 %), on estime actuellement que des recettes trop élevées ont été comptabilisées et que trop

peu de provisions ont été constituées en 2020 et 2021, ce qui grève le résultat 2022 (- 0,4 milliard). La nette détérioration par rapport aux prévisions apparue dans le décompte final de l'année 2019 se traduit par une correction supplémentaire de l'estimation (- 1,4 milliard). En tenant compte des corrections et des recettes issues de la procédure de déclaration (0,4 milliard), les recettes s'élèvent à 3,9 milliards en 2022.

- **Droits de timbre** (2,5 milliards, - 4,8 %): bien que le record de l'année précédente n'ait pas été atteint, les recettes sont restées élevées. Le droit de timbre de négociation (1,5 milliard) pesant sur l'achat et la vente de titres (actions, obligations, etc.) a été déterminant à cet égard. Le droit de timbre d'émission sur le capital propre (0,3 milliard) était également légèrement plus bas que l'année précédente, alors que le droit de timbre sur les primes d'assurance (0,8 milliard) a augmenté.
- **Impôt sur les huiles minérales** (4,4 milliards, - 2,6 %): le niveau des prix relativement élevé, la différence de prix par rapport à l'étranger (remise sur le carburant à l'étranger) et le nombre croissant de véhicules électriques en circulation se sont traduits par un recul puisque l'impôt sur les huiles minérales est prélevé en fonction de la quantité (par litre). Depuis 2009, les recettes n'ont d'ailleurs cessé de baisser dans ce domaine.
- **Impôt sur le tabac** (2,1 milliards, - 7,8 %): après la levée des mesures COVID-19, l'achat de cigarettes meilleur marché à l'étranger ou dans les boutiques hors taxes a repris. En outre, la consommation de produits du tabac moins fortement imposés a progressé (notamment tabac à coupe fine, produits du tabac à chauffer).
- **Recettes non fiscales et extraordinaires** (5,8 milliards, + 1,7 %): en 2022, les bénéfices distribués par la BNS sont restés au même niveau que l'année précédente (part de la Confédération de 2 milliards). Sur cette part, un montant de 1,3 milliard a été comptabilisé à titre de recettes extraordinaires. Dans cette catégorie de recettes, la croissance résulte notamment de la hausse de la contribution des cantons au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF; + 27 millions), contribution dont le montant est lié à la croissance économique et au renchérissement.

Graphique: Écarts par rapport à l'année précédente et au budget (en millions)



Évolution des dépenses par groupe de tâches

Tableau: Évolution des groupes de tâches (en millions de francs, par rapport au compte 2021 et au budget 2022)

en millions de francs	C	B	C	Écart p. r. au C		Écart p. r. au B	
	2021	2022	2022	en mio	en %	en mio	en %
Dépenses par groupe de tâches	88'281	80'961	81'150	-7'131	-8.1	189	0.2
<i>dont dépenses ordinaires</i>	75'950	77'716	77'152	1'202	1.6	-564	-0.7
<i>dont dépenses extraordinaires</i>	12'331	3'245	3'998	-8'333	-67.6	753	23.2
Relations avec l'étranger	3'816	3'668	3'825	9	0.2	157	4.3
Sécurité	5'927	6'419	6'406	479	8.1	-13	-0.2
Formation et recherche	7'528	8'487	7'907	379	5.0	-580	-6.8
Prévoyance sociale	30'222	25'040	26'576	-3'646	-12.1	1'536	6.1
Trafic	10'801	10'873	10'693	-108	-1.0	-180	-1.7
Agriculture et alimentation	3'660	3'676	3'659	-1	-0.0	-17	-0.5
Finances et impôts	11'620	11'391	11'341	-279	-2.4	-50	-0.4
Autres groupes de tâches	14'706	11'407	10'743	-3'963	-26.9	-664	-5.8

Les dépenses de la Confédération ont reculé de 7,1 milliards par rapport à l'année précédente, pour atteindre 81,2 milliards (- 8,1 %). En 2022, le niveau des dépenses a été moins marqué que les années précédentes par la lutte contre la pandémie de COVID-19. Dans ce domaine, un montant de 3,7 milliards a été utilisé. Par contre, la guerre en Ukraine a entraîné des dépenses supplémentaires. La Confédération a employé un montant de 1,2 milliard à ce titre, avant tout pour l'hébergement des personnes en quête de protection à la suite de ce conflit.

Les dépenses ordinaires ont affiché une augmentation principalement dans les domaines de la prévoyance sociale (migration, AVS, AI), de la sécurité (dépenses d'armement), de la formation et de la recherche (mesures d'atténuation Horizon) ainsi que dans les autres groupes de tâches (redistribution du produit de la taxe sur le CO₂, sécurité de l'approvisionnement en énergie notamment).

Au total, 4 milliards ont été comptabilisés comme dépenses extraordinaires au sens de l'art. 15 de la loi sur les finances de la Confédération, dont 3,3 milliards pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et 0,7 milliard pour accorder des forfaits d'aide sociale aux personnes en quête de protection provenant d'Ukraine. Ce montant est imputé au compte d'amortissement.

- **Relations avec l'étranger – coopération internationale** (3,8 milliards, + 0,2 %): les dépenses se sont maintenues au niveau de l'année précédente. Si davantage de fonds ont été alloués à l'aide humanitaire et alimentaire en Ukraine (+ 150 millions), les charges requises pour les mesures de lutte contre la pandémie à l'étranger ont quant à elles diminué par rapport à l'année précédente.
- **Sécurité** (6,4 milliards, + 8,1 %): en 2022, les dépenses ont crû de plus de 8 % (+ 479 millions) dans le domaine de la sécurité. La majeure partie de cette augmentation découle des dépenses supplémentaires dans le domaine de l'armement pour l'acquisition de nouveaux avions de combat et d'un système de défense sol-air.
- **Formation et recherche** (7,9 milliards, + 5,0 %): la Confédération a investi quelque 380 millions de plus qu'en 2021 dans la formation et la recherche. Cette hausse est imputable avant tout à l'introduction de mesures d'atténuation en raison de la non-association de la Suisse à «Horizon Europe» (+ 266 millions).
- **Prévoyance sociale** (26,6 milliards, - 12,1 %): abstraction faite des dépenses qui concernent l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail liée au COVID-19 (0,7 milliard) et l'allocation pour perte de gain due au COVID-19 (0,3 milliard), les dépenses ont

augmenté de près de 1,6 milliard dans ce groupe de tâches. Sur cette somme, plus de 1 milliard a été consacré au domaine de la migration, notamment sous la forme de forfaits globaux pour des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine et d'autres requérants d'asile ainsi que de mesures d'intégration. En matière d'assurances sociales, la contribution de la Confédération à l'AVS a crû parallèlement au nombre de rentes versées (+ 190 millions). De plus, la part du pour-cent de TVA revenant à l'AVS (+ 146 millions) et les prestations de la Confédération en faveur de l'assurance-invalidité (+ 146 millions) se sont accrues dans le sillage de la progression des recettes de la TVA.

- **Trafic** (10,7 milliards, - 1,0 %): les dépenses relatives au trafic sont inférieures de 108 millions à celles de 2021, principalement en raison de la diminution des dépenses consacrées à la lutte contre la pandémie, qui, de 589 millions en 2021, ont passé à 285 millions en 2022. Abstraction faite de ces mesures, les dépenses relatives au trafic ont augmenté de 195 millions (+ 1,9 %). Le principal vecteur de cette évolution est la hausse de l'apport au FIF (+ 213 millions). L'apport au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération a quant à lui baissé par rapport à l'année précédente dans le sillage de la baisse du produit de l'impôt sur les huiles minérales (- 105 millions).
- **Agriculture et alimentation** (3,7 milliards, 0,0 %): les dépenses consacrées à ce groupe de tâches ont été, dans l'ensemble, équivalentes à celles de 2021.
- **Finances et impôts** (11,3 milliards, - 2,4 %): les dépenses relatives aux intérêts passifs ont augmenté en raison du niveau plus élevé des taux d'intérêt (+ 124 millions). Les parts de tiers aux recettes de la Confédération ont affiché un recul net de 0,5 milliard: si, du côté de l'IFD, l'évolution positive s'est traduite par un relèvement des parts des cantons, une diminution a été enregistrée du côté de l'IA. De plus, l'effet spécial lié au remboursement de la TVA perçue sur les redevances de réception de radio et de télévision était limité à 2021 (- 186 millions). Les dépenses liées à la péréquation financière ont été plus élevées qu'en 2021 en raison de l'augmentation des mesures d'atténuation temporaires planifiée dans le cadre de la réforme de la péréquation financière (+ 126 millions).
- **Autres groupes de tâches** (10,7 milliards, - 26,9 %): le fort recul des dépenses (env. - 4 milliards) dans les autres groupes de tâches (conditions institutionnelles et financières, culture et loisirs, santé, environnement et aménagement du territoire, économie) est notamment influencé par l'arrivée à terme des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Le coût de celles-ci s'élevait au total encore à 2,4 milliards en 2022 et a nettement diminué par rapport à l'année précédente notamment en ce qui concerne les contributions pour les cas de rigueur destinées aux entreprises et les frais liés aux tests de dépistage et aux vaccins. Les dépenses relatives à l'activité ordinaire de l'État ont été supérieures de près de 0,6 milliard à celles de 2021, en particulier dans les domaines de l'énergie (+ 195 millions: centrales de réserve et programme Bâtiments), de l'environnement (+ 200 millions: redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ et la taxe d'incitation sur les composés organiques volatiles) ainsi que des prestations internes de l'administration fédérale (bâtiments, logistique, informatique).

Graphique: Écarts par rapport à l'année précédente (en %)

